

NOTE DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

I - Dispositions communes

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié l'article L.2313-1 du CGCT relatif à la publicité des budgets et des comptes.

Dans les communes et leurs établissements publics, tout comme dans les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget et au compte administratif.

Aurillac Agglo met déjà en œuvre ces mesures d'information depuis de nombreuses années dans la mesure où les tableaux annexés aux délibérations relatives au vote des comptes administratifs et des budgets primitifs allaient déjà au-delà de ces obligations réglementaires. En effet, alors que la présentation doit se faire uniquement par nature et de manière simplifiée par fonction, ces tableaux présentent le budget en détaillant au sein de chaque nature, les fonctions et les gestionnaires des crédits. Des commentaires viennent également préciser le contenu des dépenses et recettes projetées sur chaque ligne d'exécution. Enfin, une présentation des budgets consolidés est produite à l'appui des délibérations relatives au vote des comptes administratifs. Les élus disposent ainsi d'un vaste ensemble de données à même de leur permettre de se forger un avis éclairé sur la portée et le contenu de l'autorisation budgétaire et les conditions de son exécution.

Il est également rappelé que les rapporteurs de chaque budget appuient leur exposé devant le conseil communautaire d'une projection sur écran permettant de mettre en avant les éléments financiers les plus significatifs.

Au-delà des exposés et débats qui ont lieu notamment au sein de la commission « Ressources », la présente note a donc pour ambition de synthétiser les données présentées et débattues lors du processus d'élaboration budgétaire et de rendre accessibles au public les engagements et autorisations financières pris à travers l'adoption des comptes administratifs et des budgets primitifs couvrant la sphère des compétences communautaires.

II – La sphère budgétaire et comptable consolidée de la CABA

Composé d'un budget principal et de 9 budgets annexes, le poids financier d'Aurillac Agglo peut être apprécié à travers quelques chiffres.

Hors transferts entre budgets, les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement se sont établies en 2025 respectivement à 64,88 M€ et 54,57 M€ générant une capacité d'autofinancement de 10,31 M€ non compris les excédents de fonctionnement reportés qui s'élevaient à 5,03 M€.

Les montants des recettes et des dépenses d'investissement prévisionnels qui seront à constater dans les comptes administratifs représentent respectivement 16,4 M€ et 22,4 M€. En intégrant les

différents déficits ou excédents d'investissement de 2024, les opérations d'ordre et les restes à réaliser à reporter dans les budgets 2025, on relève un excédent de financement de 1,16 M€.

Pour autant, s'inscrivant pleinement dans l'objectif stratégique majeur qui est celui de l'intercommunalité de « favoriser l'investissement », l'affectation des résultats va très au-delà des nécessités de l'équilibre budgétaire et fixe à 3,37 M€ la part totale des différents excédents de fonctionnement versés au capital.

Enfin, le poids de la dette consolidée au 31/12/2025 s'élevait à 53,59 M€, le taux moyen des intérêts payés s'établissant à 1,75 %.

Pour 2026, les tableaux ci-après récapitulent cette situation consolidée :

FONCTIONNEMENT	
Recettes	Budget Primitif 2026
Résultat de fonctionnement 2025 reporté (002)	5 338 303,23
Produits des services (70-71-72)	20 333 000,00
Impôts et taxes (73)	25 020 500,00
Fiscalité locale (731)	9 213 400,00
Dotations, subventions et participations (74)	10 874 700,00
Autres produits de gestion courante (75)	1 705 000,00
Atténuations de charges (013)	639 000,00
Produits financiers (76)	35 000,00
Produits exceptionnels (77)	97 300,00
Totaux	73 256 203,23
Dépenses	Budget Primitif 2026
Charges à caractère général (011)	25 255 653,23
Charges de personnel (012)	17 435 200,00
Autres charges de gestion courante (65)	10 629 150,00
Atténuations de produits (014)	8 327 500,00
Charges financières (66)	1 248 500,00
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	190 200,00
Totaux	63 086 203,23
Résultat global de fonctionnement	10 170 000,00
Solde des mouvements d'ordre entre sections	10 170 000,00
Résultat budgétaire	0,00

INVESTISSEMENT			
Recettes	Reports de crédits 2025	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2026
Résultat d'investissement reporté (001)		3 934 810,00	3 934 810,00
Fonds propres (10)	0,00	6 440 000,00	6 440 000,00
Subventions d'investissement perçues (13)	2 560 246,84	3 846 500,00	6 406 746,84
Autres produits (024-23-27-458)	587 654,81	2 420 000,00	3 007 654,81
Produit des emprunts (16)	3 250 000,00	14 248 000,00	17 498 000,00
Totaux	6 397 901,65	30 889 310,00	37 287 211,65
Dépenses	Reports de crédits 2025	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2026
Résultat d'investissement reporté (001)		633 234,42	633 234,42
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	6 800 363,64	27 858 895,60	34 659 259,24
Autres dépenses d'investissement (204-26-27-458)	1 737 332,93	3 274 474,00	5 011 806,93
Amortissement du capital des emprunts (16)	0,00	7 152 911,06	7 152 911,06
Totaux	8 537 696,57	38 919 515,08	47 457 211,65
Résultat 2026 de la section d'investissement	-2 139 794,92	-8 030 205,08	-10 170 000,00
Solde des opérations d'ordre entre sections		10 170 000,00	10 170 000,00
Résultat budgétaire			0,00

Au-delà de ces chiffres, le montant des crédits de paiement à mobiliser au cours des prochains exercices pour couvrir les autorisations de programme ouvertes s'élève à 2,1 M€.

Tous ces éléments mettent en avant l'importance du cycle d'investissement mis en place par la collectivité, cycle qui s'étalera jusqu'à l'horizon 2028.

Comme cela a été vu lors de la présentation de la programmation envisagée du Plan Pluriannuel d'Investissement du Rapport d'Orientations Budgétaires, elle va à court terme être très importante et conduire à un accroissement de la dette de la collectivité. Cette évolution de l'encours des prêts restera néanmoins supportable si la CAF consolidée d'Aurillac Agglo se maintient au-delà de 9 M€.

III – Le Budget Principal

1 – LA REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2025

Les résultats budgétaires prévisionnels de l'exercice 2025 sont les suivants :

	2025
Section de fonctionnement	2 674 974,89 €
Section d'investissement	-359 145,48 €

Le résultat d'investissement de 2025 sera repris en report au compte 001 – Dépenses au budget primitif 2026.

L'affectation du résultat de fonctionnement est proposée en report au 002 - Recettes du budget de fonctionnement 2026 à hauteur de 2 024 974,89 € et au compte 1068 pour un montant de 650 000 €, soit au-delà du minimum légal, le besoin de financement de la section d'investissement étant de 266 576,10 €.

2 – LE BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif pour l'exercice 2026 a été construit conformément aux données exposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires du Conseil Communautaire du 15 janvier dernier.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Budget Primitif 2026
Résultat de fonctionnement 2025 reporté (002)	2 024 974,89
Produits des services (70-71-72)	395 000,00
Impôts et taxes (73)	13 960 500,00
Fiscalité locale (731)	9 213 400,00
Dotations, subventions et participations (74)	6 969 700,00
Autres produits de gestion courante (75)	134 000,00
Atténuations de charges (013)	400 000,00
Produits financiers (76)	35 000,00
Produits exceptionnels (77)	18 100,00
Totaux	33 150 674,89
Dépenses Réelles	Budget Primitif 2026
Charges à caractère général (011)	3 967 724,89
Charges de personnel (012)	7 204 000,00
Autres charges de gestion courante (65)	10 312 450,00
Atténuations de produits (014)	7 410 500,00
Charges financières (66)	495 000,00
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	16 000,00
Totaux	29 405 674,89
Résultat global de fonctionnement	3 745 000,00
Solde des mouvements d'ordre entre sections	3 745 000,00
Résultat budgétaire	0,00

Les charges :

Le total des charges réelles proposé est supérieur à celui du budget primitif de 2025 de 2%.

Les charges de personnel sont prévues en hausse de 4,4% car elles intègrent l'augmentation de 3 points des cotisations CNRACL au 01/01/2025, les effets du GVT et les impacts des recrutements ponctuels à prévoir pour la restructuration de certains services.

Les charges à caractère général sont prévues en hausse par rapport au BP 2025 de 7,5%. En effet, des prestations telles que l'animation de l'OPAH, des études pour la GEMAPI sont en hausse mais elles sont partiellement compensées par des subventions (ANAH, Agence de l'Eau).

Les autres charges de gestion courante qui comprennent les subventions versées sont stables. Comme les années précédentes, une enveloppe financière relative aux dépenses imprévues a été prévue à l'intérieur du chapitre 011. Elle a vocation, soit à être ventilée sur les autres chapitres de fonctionnement si des besoins particuliers étaient constatés au cours de l'exercice, soit à être transférée en investissement.

Les recettes :

Les produits des services devraient progresser par rapport aux chiffres constatés en 2025, en effet des recettes provenant du site des Gorges de la Jordanne vont être reversées.

Les bases de recettes fiscales sont en augmentation de 1% en 2026 mais les recettes de CFE vont être amputées par la fermeture d'hypermarchés. Les fractions de TVA sont annoncées au même niveau qu'en 2025.

Les attributions de DGF n'ont pas encore été notifiées par la Préfecture ni même mises en ligne. Elles ont été estimées pour la part « intercommunalité » à 2,09 M€. Quant à la dotation part « compensation », elle est attendue à 3,11 M€ (soit -5% / 2025).

Enfin, l'enveloppe nationale du FPIC étant stable, il a été retenu une valeur identique au montant encaissé en 2025.

L'autofinancement prévisionnel est de 1,72 millions d'euros (hors résultat reporté).

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Restes à Réaliser 2025	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2026
Résultat d'investissement reporté (001)			0,00
Fonds propres (10)		3 050 000,00	3 050 000,00
Subventions d'investissement perçues (13)	1 117 227,92	2 391 500,00	3 508 727,92
Autres produits (024-23-27-458)	35 883,02	350 000,00	385 883,02
Produit des emprunts (16)	3 200 000,00	8 973 000,00	12 173 000,00
Totaux	4 353 110,94	14 764 500,00	19 117 610,94
Dépenses Réelles	Restes à Réaliser 2025	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2026
Résultat d'investissement reporté (001)		359 145,48	359 145,48
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	2 664 618,24	13 403 449,90	16 068 068,14
Autres dépenses d'investissement (204-26-27-458)	1 595 923,32	1 869 474,00	3 465 397,32
Amortissement du capital des emprunts (16)		2 970 000,00	2 970 000,00
Totaux	4 260 541,56	18 602 069,38	22 862 610,94
Résultat 2026 de la section d'investissement	92 569,38	-3 837 569,38	-3 745 000,00
Solde des opérations d'ordre entre sections		3 745 000,00	3 745 000,00
Résultat budgétaire			0,00

Les grands projets d'équipement pour 2026 concernent :

- le Boulodrome : travaux pour la réhabilitation et l'amélioration énergétique,
- le Puech des Ouilhes : travaux de mises aux normes sur le chemin sur pilotis,
- la poursuite du cheminement autour du lac de Saint Etienne Cantalès,
- l'aménagement de terrains familiaux,

- le terrain du stade Jean Alric,
- l'étanchéité du toit du Prisme,
- l'opération Bimby Bunti,
- l'installation de caméras aux entrées de ville,
- des travaux de rénovation de la SPA,
- la révision générale du PLUiH,
- les travaux d'aménagement de bureaux administratifs,
- la GEPU et la GEMAPI : aménagements liés à ces compétences sur le territoire.

Les subventions d'investissement à verser concernent :

- l'OPAH-RU et l'OPAH : poursuite des dispositifs d'aides aux particuliers,
- le NPNRU : participation à la rénovation du quartier de Marmiers,
- les fonds de concours aux communes au titre de l'intérêt commun,
- le fonds de soutien pour la mise en œuvre du schéma cyclable,
- les aides à l'immobilier d'entreprises et aux entreprises artisanales,
- des aides aux particuliers pour l'acquisition de vélos électriques,
- les soutiens à l'équipement pour les budgets annexes de l'Assainissement et de l'Aéroport.

La section d'investissement est essentiellement équilibrée par des fonds propres, des subventions perçues (Etat, Région, Département et Agence de l'Eau) ainsi que par de nouveaux emprunts qui représentent 75 % des dépenses d'équipement.

IV – Le Budget Annexe de l’Eau

1 – LA REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2025

Les résultats budgétaires prévisionnels de l’exercice 2025 sont les suivants :

	2025
Section de fonctionnement	1 738 657,02 €
Section d’investissement	580 844,69 €

Le résultat d’investissement de 2025 sera repris en report au compte 001 - Recettes au budget primitif 2026.

L’affectation du résultat de fonctionnement est proposée en report au 002 - Recettes du budget de fonctionnement 2026 à hauteur de 538 657,02 € et au compte 1068 pour un montant de 1 200 000 €, soit bien au-delà de l’affectation minimum qui est de 432 208,01 €.

2 – LE BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif pour l’exercice 2026 a été construit conformément aux données exposées lors du Débat d’Orientations Budgétaires du Conseil Communautaire du 15 janvier dernier.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Budget Primitif 2026
Résultat de fonctionnement 2025 reporté (002)	538 657,02
Produits des services (70-71-72)	8 101 000,00
Autres produits de gestion courante (75)	13 000,00
Atténuations de charges (013)	70 000,00
Produits exceptionnels (77)	9 800,00
Totaux	8 732 457,02
Dépenses Réelles	Budget Primitif 2026
Charges à caractère général (011)	2 517 957,02
Charges de personnel (012)	2 915 000,00
Autres charges de gestion courante (65)	55 000,00
Atténuations de produits (014)	900 000,00
Charges financières (66)	153 000,00
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	41 500,00
Totaux	6 582 457,02
Résultat global de fonctionnement	2 150 000,00
Solde des mouvements d’ordre entre sections	2 150 000,00
Résultat budgétaire	0,00

Les charges :

Le niveau global des charges réelles du budget est strictement identique au budget 2025. Il y a une hausse sur les charges de personnel mais une baisse sur les charges financières et les reversements à l’Agence de l’Eau.

Par ailleurs, l’autofinancement a pu être maintenu.

Les recettes :

Les recettes liées aux produits des services suivent l’évolution des tarifs qui ont été votés en décembre 2025 (soit + 2,90 %).

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Restes à Réaliser 2025	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2026
Résultat d'investissement reporté (001)		580 844,69	580 844,69
Fonds propres (10)		1 200 000,00	1 200 000,00
Subventions d'investissement perçues (13)	535 000,00	267 000,00	802 000,00
Autres produits (024-23-27-458)		200 000,00	200 000,00
Produit des emprunts (16)		1 280 000,00	1 280 000,00
Totaux	535 000,00	3 527 844,69	4 062 844,69
Dépenses Réelles	Restes à Réaliser 2025	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2026
Résultat d'investissement reporté (001)			0,00
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	1 548 052,70	3 824 791,99	5 372 844,69
Amortissement du capital des emprunts (16)		840 000,00	840 000,00
Totaux	1 548 052,70	4 664 791,99	6 212 844,69
Résultat 2026 de la section d'investissement	-1 013 052,70	-1 136 947,30	-2 150 000,00
Solde des opérations d'ordre entre sections		2 150 000,00	2 150 000,00
Résultat budgétaire			0,00

Les grands projets d'équipement inscrits en 2026 concernent :

- la régularisation des périmètres de captage (DUP) ;
- la reprise de la chambre à vannes et des réseaux de Clavières et séparation des réseaux d'amenée depuis les puits et les galeries de Velzic ;
- des travaux sur les communes (Arpajon-Sur-Cère, Aurillac, Mandailles, Saint Paul des Landes, Yolet...) ;
- l'interconnexion entre le bourg de Vézac et le grand réseau.

Ces dépenses sont financées par des subventions (Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Etat), des fonds propres et de nouveaux emprunts prévisionnels qui représentent environ 24 % des dépenses d'équipement.

V – Le Budget Annexe de l'Assainissement

1 – LA REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2025

Les résultats budgétaires prévisionnels de l'exercice 2025 sont les suivants :

	2025
Section de fonctionnement	1 479 624,15 €
Section d'investissement	1 229 257,68 €

Le résultat d'investissement de 2025 sera repris en report au compte 001 - Recettes au budget primitif 2026.

L'affectation du résultat de fonctionnement est proposée en report au 002 - Recettes du budget de fonctionnement 2026 pour 479 624,15 € et au compte 1068 pour un montant de 1 000 000 €, soit bien au-delà de l'affectation minimum qui est nulle.

2 – LE BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif pour l'exercice 2026 a été construit conformément aux données exposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires du Conseil Communautaire du 15 janvier dernier.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Budget Primitif 2026
Résultat de fonctionnement 2025 reporté (002)	479 624,15
Produits des services (70-71-72)	6 809 000,00
Dotations, subventions et participations (74)	8 000,00
Autres produits de gestion courante (75)	177 000,00
Atténuations de charges (013)	5 000,00
Produits exceptionnels (77)	6 500,00
Totaux	7 485 124,15
Dépenses Réelles	Budget Primitif 2026
Charges à caractère général (011)	2 994 424,15
Charges de personnel (012)	2 305 000,00
Autres charges de gestion courante (65)	131 000,00
Charges financières (66)	340 000,00
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	42 700,00
Totaux	5 813 124,15
Résultat global de fonctionnement	1 672 000,00
Solde des mouvements d'ordre entre sections	1 672 000,00
Résultat budgétaire	0,00

Les charges :

Le chapitre 011 est présenté à un niveau supérieur à celui de 2025 afin de tenir compte des charges supplémentaires liées à la nouvelle station de Souleyrie (dont la maintenance et les produits de traitement).

Les charges de personnel sont également projetées en légère hausse pour couvrir l'augmentation des 3 points de CNRACL et le GVT.

Les charges financières devraient baisser car il n'y a pas eu de nouveaux recours à l'emprunt en 2025.

Les recettes :

Les recettes liées au produit des services évoluent à proportion des hausses de tarifs votées en décembre dernier (+ 3,93 %).

L'autofinancement prévisionnel se maintient à un niveau élevé, soit 1,2 million d'euros (hors résultat reporté).

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Restes à Réaliser 2025	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2026
Résultat d'investissement reporté (001)		1 229 257,68	1 229 257,68
Fonds propres (10)		1 000 000,00	1 000 000,00
Subventions d'investissement perçues (13)	277 470,22	688 000,00	965 470,22
Autres produits (024-23-27-458)	449 817,79	1 605 000,00	2 054 817,79
Produit des emprunts (16)		1 900 000,00	1 900 000,00
Totaux	727 288,01	6 422 257,68	7 149 545,69
Dépenses Réelles	Restes à Réaliser 2025	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2026
Résultat d'investissement reporté (001)			0,00
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	466 426,13	5 393 709,95	5 860 136,08
Autres dépenses d'investissement (24-26-27-458)	141 409,61	1 405 000,00	1 546 409,61
Amortissement du capital des emprunts (16)		1 415 000,00	1 415 000,00
Totaux	607 835,74	8 213 709,95	8 821 545,69
Résultat 2026 de la section d'investissement	119 452,27	-1 791 452,27	-1 672 000,00
Solde des opérations d'ordre entre sections		1 672 000,00	1 672 000,00
Résultat budgétaire			0,00

Les grands projets d'équipement inscrits en 2026 concernent :

- la rénovation du système d'assainissement de Vézac (STEP) ;
- l'achat d'un camion caméra ;
- la mise en oeuvre du schéma directeur de l'assainissement ;
- des diagnostics permanents des STEPs, PR et réseaux ;
- l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de Souleyrie ;
- des travaux sur les communes (Arpajon-Sur-Cère, Aurillac, Mandailles, Reilhac, Saint Paul des Landes, Ytrac ,...).

Ces dépenses seront financées par des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Département et du budget principal de la CABA ainsi que par de nouveaux emprunts prévisionnels qui représentent 32% des dépenses d'équipement.

VI – Le Budget Annexe des TDMA

1 – LA REPRISE ANTICIPÉE DU RESULTAT 2025

Les résultats budgétaires prévisionnels de l'exercice 2025 sont les suivants :

	2025
Section de fonctionnement	1 256 899,45 €
Section d'investissement	714 929,56 €

Le résultat d'investissement de 2025 sera repris en report au compte 001 - Recettes au budget primitif 2026.

L'affectation du résultat de fonctionnement est proposée en report au 002 - Recettes du budget de fonctionnement 2026 pour 836 899,45 € et au compte 1068 pour un montant de 420 000 €, soit bien au-delà de l'affectation minimum qui est nulle.

2 – LE BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif pour l'exercice 2026 a été construit conformément aux données exposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires du Conseil Communautaire du 15 janvier dernier.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Budget Primitif 2026
Résultat de fonctionnement 2025 reporté (002)	836 899,45
Produits des services (70-71-72)	2 385 000,00
Impôts et taxes (73)	7 710 000,00
Dotations, subventions et participations (74)	511 000,00
Autres produits de gestion courante (75)	205 000,00
Atténuations de charges (013)	95 000,00
Produits exceptionnels (77)	55 000,00
Totaux	11 797 899,45
Dépenses Réelles	Budget Primitif 2026
Charges à caractère général (011)	7 327 399,45
Charges de personnel (012)	3 074 000,00
Autres charges de gestion courante (65)	26 000,00
Charges financières (66)	158 000,00
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	62 500,00
Totaux	10 647 899,45
Résultat global de fonctionnement	1 150 000,00
Solde des mouvements d'ordre entre sections	1 150 000,00
Résultat budgétaire	0,00

Les charges :

Les crédits ouverts sur le chapitre 011 sont en diminution par rapport à ceux de 2025 car le traitement des déchets effectués par le VALTOM sont facturés directement par ce dernier aux communautés de communes concernés. Cela ne modifie pas les équilibres budgétaires car les montants étaient strictement identiques en dépenses et en recettes dans les écritures d'Aurillac Agglo. Les coûts de traitement des déchets dont la TGAP et la location de matériel roulant (doublement ponctuel de certaines tournées pour la mise en place des regroupements des points de collecte) font évoluer les charges sur ce chapitre.

Les charges de personnel devraient se contracter légèrement avec les effets des évolutions de la collecte.

L'autofinancement prévisionnel (hors résultat reporté) se situe autour de 300 k€.

Les recettes :

Les recettes liées au produit des services devraient augmenter du fait de la progression des tarifs.

Le produit de la TEOM va augmenter sous l'effet de la revalorisation législative des bases (+ 1%). Il est prévu le versement d'une subvention du Budget Principal d'Aurillac Agglo à ce Budget Annexe afin de couvrir les charges exceptionnelles et ponctuelles liées à la mise en place des regroupements des points de collecte. Elle ne sera exécutée qu'en fin d'année en fonction des besoins financiers effectifs du budget.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Restes à Réaliser 2025	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2026
Résultat d'investissement reporté (001)		714 929,56	714 929,56
Fonds propres (10)		1 045 000,00	1 045 000,00
Subventions d'investissement perçues (13)	229 400,00	300 000,00	529 400,00
Autres produits (024-23-27-458)		130 000,00	130 000,00
Produit des emprunts (16)		1 180 000,00	1 180 000,00
Totaux	229 400,00	3 369 929,56	3 599 329,56
Dépenses Réelles	Restes à Réaliser 2025	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2026
Résultat d'investissement reporté (001)			0,00
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	1 359 298,74	2 560 030,82	3 919 329,56
Amortissement du capital des emprunts (16)		830 000,00	830 000,00
Totaux	1 359 298,74	3 390 030,82	4 749 329,56
Résultat 2026 de la section d'investissement	-1 129 898,74	-20 101,26	-1 150 000,00
Solde des opérations d'ordre entre sections		1 150 000,00	1 150 000,00
Résultat budgétaire			0,00

Les grands projets d'équipement inscrits en 2026 concernent le renouvellement de matériel roulant, de colonnes d'apport volontaire et de logiciels pour la mise en place des évolutions de la collecte.

Ces dépenses seront financées par des fonds propres, des subventions de l'Etat et de l'ADEME ainsi que des nouveaux emprunts qui représentent 24% des dépenses d'équipement.

VIII – Le Budget Annexe des Campings Communautaires

1 – LA REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2025

Les résultats budgétaires prévisionnels de l'exercice 2025 sont les suivants :

	2025
Section de fonctionnement	244 261,73 €
Section d'investissement	150 440,18 €

Le résultat d'investissement de 2025 sera repris en report au compte 001 - Recettes au budget primitif 2026.

L'affectation du résultat de fonctionnement est proposée en report au 002 - Recettes du budget de fonctionnement 2026 en totalité soit 244 261,73 €. Pour rappel, le besoin de financement de la section d'investissement étant nul, il n'y a pas lieu d'effectuer une affectation minimum obligatoire.

2 – LE BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif pour l'exercice 2026 a été construit conformément aux données exposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires du Conseil Communautaire du 15 janvier dernier.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Budget Primitif 2026
Résultat de fonctionnement 2025 reporté (002)	244 261,73
Produits des services (70-71-72)	250 000,00
Dotations, subventions et participations (74)	75 000,00
Autres produits de gestion courante (75)	13 000,00
Atténuations de charges (013)	5 000,00
Totaux	587 261,73
Dépenses Réelles	Budget Primitif 2026
Charges à caractère général (011)	161 961,73
Charges de personnel (012)	243 000,00
Autres charges de gestion courante (65)	2 200,00
Atténuations de produits (014)	14 000,00
Charges financières (66)	25 000,00
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	4 100,00
Totaux	450 261,73
Résultat global de fonctionnement	137 000,00
Solde des mouvements d'ordre entre sections	137 000,00
Résultat budgétaire	0,00

Les charges :

Le montant des charges à caractère général est prévu au même niveau que les crédits ouverts en 2025, les charges de personnel sont en légère hausse et les charges d'intérêt devraient être en hausse comparées à celles de 2025.

Les recettes :

Les recettes liées aux produits des services sont prévues au même niveau que celles réalisées en 2025.

La subvention du budget principal est prévue au même niveau qu'en 2025 (75 000 €).

L'autofinancement prévisionnel est d'environ - 107 k€ (hors résultat reporté).

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Restes à Réaliser 2025	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2026
Résultat d'investissement reporté (001)		150 440,18	150 440,18
Autres produits (024-23-27-458)		30 000,00	30 000,00
Produit des emprunts (16)		270 000,00	270 000,00
Totaux	0,00	450 440,18	450 440,18
Dépenses Réelles	Restes à Réaliser 2025	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2026
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	52 742,50	404 697,68	457 440,18
Amortissement du capital des emprunts (16)		130 000,00	130 000,00
Totaux	52 742,50	534 697,68	587 440,18
Résultat 2026 de la section d'investissement	-52 742,50	-84 257,50	-137 000,00
Solde des opérations d'ordre entre sections		137 000,00	137 000,00
Résultat budgétaire			0,00

Les grands projets d'équipement inscrits en 2026 concernent l'automatisation du camping de Jussac, des travaux sur l'accueil et la maison du gardien au camping de la Cère et la réfection de 5 mobil-homes au camping de la Cère.

Ces dépenses seront financées par le résultat reporté et par de nouveaux emprunts.

IX – Le Budget Annexe des Transports Urbains

1 – LA REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2025

Les résultats budgétaires prévisionnels de l'exercice 2025 sont les suivants :

	2025
Section de fonctionnement	457 404,24 €
Section d'investissement	488 907,00 €

Le résultat d'investissement de 2025 sera repris en report au compte 001 - Recettes au budget primitif 2026.

L'affectation du résultat de fonctionnement est proposée en report au 002 - Recettes du budget de fonctionnement 2026 pour la totalité soit 457 404,24 €. Pour rappel, le besoin de financement de la section d'investissement étant nul, il n'y a pas lieu de prévoir une affectation obligatoire minimale.

2 – LE BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif pour l'exercice 2026 a été construit conformément aux données exposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires du Conseil Communautaire du 15 janvier dernier.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Budget Primitif 2026
Résultat de fonctionnement 2025 reporté (002)	457 404,24
Produits des services (70-71-72)	814 000,00
Impôts et taxes (73)	3 350 000,00
Dotations, subventions et participations (74)	2 243 000,00
Autres produits de gestion courante (75)	29 500,00
Produits exceptionnels (77)	2 100,00
Totaux	6 896 004,24
Dépenses Réelles	Budget Primitif 2026
Charges à caractère général (011)	6 118 004,24
Autres charges de gestion courante (65)	97 500,00
Atténuations de produits (014)	3 000,00
Charges financières (66)	42 500,00
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	4 000,00
Totaux	6 265 004,24
Résultat global de fonctionnement	631 000,00
Solde des mouvements d'ordre entre sections	631 000,00
Résultat budgétaire	0,00

Les charges :

Pour mémoire, le contrat d'Obligations de Service Public établi entre Aurillac Agglo et la STABUS a été renégocié avec effet au 1^{er} janvier 2019, la rémunération du délégataire ayant alors pris en considération les charges réelles de 2018.

Pour 2026, la prévision intègre le même niveau de service que l'an passé (y compris la ligne 6-Sablrière et les lignes estivales). Le contrat progresse en fonction notamment de la revalorisation des indices suivant l'inflation et prend en considération les charges réelles de sous-traitance de l'exploitant.

Les charges de 2026 comprennent également les charges de maintenance des logiciels de billettique ainsi que les prestations de gestion du Pôle d'Échange Intermodal.

Les recettes :

Les recettes liées aux produits des services ainsi que le Versement Mobilité sont attendues à la même hauteur que celles encaissées en 2025.

La subvention du budget principal a été baissée à 1 320 000 € en 2026, contre 1 330 000 € en 2025, grâce au résultat de fonctionnement de 2025 reporté.

L'autofinancement prévisionnel se situe à 175 k€ (sans le résultat reporté).

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Restes à Réaliser 2025	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2026
Résultat d'investissement reporté (001)		488 907,00	488 907,00
Autres produits (024-23-27-458)	101 954,00		101 954,00
Produit des emprunts (16)	50 000,00	450 000,00	500 000,00
Totaux	151 954,00	938 907,00	1 090 861,00
Dépenses Réelles	Restes à Réaliser 2025	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2026
Résultat d'investissement reporté (001)			0,00
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	632 165,41	757 695,59	1 389 861,00
Amortissement du capital des emprunts (16)		332 000,00	332 000,00
Totaux	632 165,41	1 089 695,59	1 721 861,00
Résultat 2026 de la section d'investissement	-480 211,41	-150 788,59	-631 000,00
Solde des opérations d'ordre entre sections		631 000,00	631 000,00
Résultat budgétaire			0,00

Les dépenses d'équipement vont principalement concerner le renouvellement partiel du parc de bus (1 bus hybride), l'achat de vélos électriques ainsi que l'installation de toitures photovoltaïques sur les ateliers de la Stabus.

Les recettes sont constituées par le résultat reporté et de nouveaux emprunts.

X – Le Budget Annexe de l’Aéroport

1 – LA REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2025

Les résultats budgétaires de l’exercice 2025 sont les suivants :

	2025
Section de fonctionnement	436 092,69 €
Section d’investissement	721 515,90 €

Le résultat d’investissement de 2025 sera repris en report au compte 001 - Recettes au budget primitif 2026.

L’affectation du résultat de fonctionnement est proposée en report au 002 - Recettes du budget de fonctionnement 2026 en totalité soit 436 092,69 €. Le besoin de financement de la section d’investissement étant positif, il est rappelé qu’il n’y a pas d’obligation d’affectation à la section d’investissement.

2 – LE BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif pour l’exercice 2026 a été construit conformément aux données exposées lors du Débat d’Orientations Budgétaires du Conseil Communautaire du 15 janvier dernier.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Budget Primitif 2026
Résultat de fonctionnement 2025 reporté (002)	436 092,69
Produits des services (70-71-72)	603 000,00
Dotations, subventions et participations (74)	1 068 000,00
Autres produits de gestion courante (75)	10 500,00
Atténuations de charges (013)	39 000,00
Produits exceptionnels (77)	950,00
Totaux	2 157 542,69
Dépenses Réelles	Budget Primitif 2026
Charges à caractère général (011)	1 087 642,69
Charges de personnel (012)	755 000,00
Autres charges de gestion courante (65)	4 000,00
Charges financières (66)	7 500,00
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	18 400,00
Totaux	1 872 542,69
Résultat global de fonctionnement	285 000,00
Solde des mouvements d’ordre entre sections	285 000,00
Résultat budgétaire	0,00

Les charges :

Les charges à caractère général du budget 2026 sont au même niveau que celles du budget 2025.

Les charges de personnel devraient être en augmentation par rapport au compte administratif 2025 afin d’intégrer les effets année pleine des recrutements effectués mais les effectifs sont restés stables.

Les recettes :

Les recettes commerciales et les produits des taxes d'aéroport de la DGAC sont projetés au même niveau que ceux encaissés en 2025.

Les subventions du budget principal et du Département qui étaient de 240 000 € en 2025 sont prévues à 230 000 € en 2026. Le résultat reporté étant en hausse, il permet de couvrir les hausses de charges.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Restes à Réaliser 2025	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2026
Résultat d'investissement reporté (001)		721 515,90	721 515,90
Subventions d'investissement perçues (13)	401 148,70	200 000,00	601 148,70
Autres produits (024-23-27-458)		100 000,00	100 000,00
Produit des emprunts (16)			0,00
Totaux	401 148,70	1 021 515,90	1 422 664,60
Dépenses Réelles	Restes à Réaliser 2025	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2026
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	29 774,94	1 152 889,66	1 182 664,60
Amortissement du capital des emprunts (16)		525 000,00	525 000,00
Totaux	29 774,94	1 677 889,66	1 707 664,60
Résultat 2026 de la section d'investissement	371 373,76	-656 373,76	-285 000,00
Solde des opérations d'ordre entre sections		285 000,00	285 000,00
Résultat budgétaire			0,00

Suite à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, la section d'investissement de ce budget annexe couvre désormais les dépenses à caractère immobilier et mobilier.

Pour 2026, ces dépenses vont concerner des études pour la restructuration des bâtiments aéroportuaires (aérogare, bâtiment SSLIA et aéroclub), l'acquisition de terrains pour l'agrandissement de la piste ainsi que divers achats pour le fonctionnement de la plateforme.

Les recettes sont constituées de subventions et du résultat antérieur reporté.

XI – Le Budget Annexe du Centre Aquatique

1 – LA REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2025

Les résultats budgétaires prévisionnels de l'exercice 2025 sont les suivants :

	2025
Section de fonctionnement	420 389,06 €
Section d'investissement	48 914,99 €

Le résultat d'investissement de 2025 sera repris en report au compte 001 - Recettes au budget primitif 2026.

L'affectation du résultat de fonctionnement est proposée en report au 002 - Recettes du budget de fonctionnement 2026 à hauteur de 320 389,06 € et au compte 1068 pour un montant de 100 000 €, soit bien au-delà de l'affectation minimum qui est nulle.

2 – LE BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif pour l'exercice 2026 a été construit conformément aux données exposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires du Conseil Communautaire du 15 janvier dernier.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Budget Primitif 2026
Résultat de fonctionnement 2025 reporté (002)	320 389,06
Produits des services (70-71-72)	550 000,00
Autres produits de gestion courante (75)	1 123 000,00
Atténuations de charges (013)	25 000,00
Produits exceptionnels (77)	4 850,00
Totaux	2 023 239,06
Dépenses Réelles	Budget Primitif 2026
Charges à caractère général (011)	805 039,06
Charges de personnel (012)	939 200,00
Autres charges de gestion courante (65)	1 000,00
Charges financières (66)	27 000,00
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	1 000,00
Totaux	1 773 239,06
Résultat global de fonctionnement	250 000,00
Solde des mouvements d'ordre entre sections	250 000,00
Résultat budgétaire	0,00

Les charges :

Les dépenses à caractère général sont projetées en baisse par rapport au budget 2025 du fait de la baisse des dépenses énergétiques (production électrique des ombrières photovoltaïques). Les crédits ouverts pour les dépenses de personnel sont également inférieurs aux dépenses de 2025 car un départ à la retraite n'est pas remplacé.

Les charges financières vont progresser car le capital restant dû est en hausse.

L'autofinancement prévisionnel se situe à - 70 k€ sans le résultat reporté.

Les recettes :

Les recettes liées aux produits des services sont prévues au même niveau que le réalisé 2025. La subvention du budget principal est revue à la baisse à 1 110 000 € contre 1 160 000 € en 2025 grâce au résultat de fonctionnement reporté et aux baisses de charges.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Restes à Réaliser 2025	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2026
Résultat d'investissement reporté (001)		48 914,99	48 914,99
Fonds propres (10)		145 000,00	145 000,00
Autres produits (024-23-27-458)		5 000,00	5 000,00
Produit des emprunts (16)		50 000,00	50 000,00
Totaux	0,00	248 914,99	248 914,99
Dépenses Réelles	Restes à Réaliser 2025	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2026
Résultat d'investissement reporté (001)			0,00
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	47 284,98	361 630,01	408 914,99
Amortissement du capital des emprunts (16)		90 000,00	90 000,00
Totaux	47 284,98	451 630,01	498 914,99
Résultat 2026 de la section d'investissement	-47 284,98	-202 715,02	-250 000,00
Solde des opérations d'ordre entre sections		250 000,00	250 000,00
Résultat budgétaire			0,00

Les dépenses inscrites en 2026 vont essentiellement concerner différents travaux nécessaires au gros entretien du site et au renouvellement d'équipements ainsi qu'une étude de programmation pour la rénovation de l'équipement.

Ces dépenses seront financées par des fonds propres et par l'emprunt.

XII – Le Budget Annexe des Zones d’Activités Economiques

Ce budget a été créé au 1^{er} janvier 2017 en application des dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe qui a supprimé la notion d’intérêt communautaire pour les zones d’activités économiques. Sur le territoire de l’agglomération, deux zones d’activités étaient en cours d’aménagement et de commercialisation, il s’agissait des ZAE « du Garrigoux » à Saint-Paul des-Landes et « des Rivières » à Jussac.

1 – LA REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2025

Les résultats budgétaires prévisionnels de l’exercice 2025 sont les suivants :

	2025
Section de fonctionnement	0,00 €
Section d’investissement	-274 088,94 €

Le résultat d’investissement de 2025 sera repris en report au compte 001 - Dépenses au budget primitif 2026.

Le résultat de fonctionnement est nul car la section doit automatiquement être équilibrée par des dépenses et recettes d’ordre. Les résultats des budgets dits « lotissement » sont ainsi transférés en section d’investissement.

2 – LE BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif pour l’exercice 2026 a été construit conformément aux données exposées lors du Débat d’Orientations Budgétaires du Conseil Communautaire du 15 janvier dernier.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Budget Primitif 2026
Produits des services (70-71-72)	426 000,00
Totaux	426 000,00
Dépenses Réelles	Budget Primitif 2026
Charges à caractère général (011)	275 500,00
Charges financières (66)	500,00
Totaux	276 000,00
Résultat global de fonctionnement	150 000,00
Solde des mouvements d’ordre entre sections	150 000,00
Résultat budgétaire	0,00

Les charges sont constituées de frais d’études et de commercialisation sur Jussac, Salavert, Branviel et Esmolès, ainsi que des frais financiers sur la zone de Jussac.

Les recettes sont composées de l’encaissement des ventes de terrains sur les différentes ZAE sachant que les prix de cession retenus doivent permettre de garantir la couverture de l’ensemble des coûts d’aménagement déduction faite des éventuelles subventions perçues, l’Agglomération assurant avec sa trésorerie la couverture financière des décalages qui existent entre la date de production des terrains aménagés et celle de leur commercialisation.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Restes à Réaliser 2025	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2026
Produit des emprunts (16)		145 000,00	145 000,00
Totaux	0,00	145 000,00	145 000,00
Dépenses Réelles	Restes à Réaliser 2025	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2026
Résultat d'investissement reporté (001)		274 088,94	274 088,94
Amortissement du capital des emprunts (16)		20 911,06	20 911,06
Totaux	0,00	295 000,00	295 000,00
Résultat 2026 de la section d'investissement	0,00	-150 000,00	-150 000,00
Solde des opérations d'ordre entre sections		150 000,00	150 000,00
Résultat budgétaire			0,00

La section d'investissement est uniquement composée des écritures de remboursement d'emprunt et des écritures d'ordre (transfert des stocks).

Un nouvel emprunt a été inscrit pour l'équilibre du budget mais cet équilibre sera réalisé à terme avec les ventes futures des terrains sans avoir besoin de recourir à la réalisation d'un emprunt.